

SAINT-THURIEN, le 28 novembre 2025

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Vendredi 5 décembre 2025 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2026,
- 2°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2025,
- 3°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 4°) Dissolution du SIMIF – intégration des résultats,
- 5°) Budget primitif 2025 – décisions modificatives,
- 6°) Provisions pour créances douteuses – adoption d'une méthode de calcul,
- 7°) Installation d'un visiophone à l'école – approbation du projet et demande de subvention,
- 8°) Personnel : modification de la durée hebdomadaire de travail,
- 9°) Lotissement : approbation de la participation financière et demande de subvention,
- 10°) Mise en place d'un site de compostage partagé – convention avec Quimperlé Communauté,
- 11°) Tarification sociale cantine scolaire,
- 12°) Motion de soutien à la Commune de LANVEOC pour le maintien de l'école navale,
- 13°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.
Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent excusé : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.



Délibération du Conseil Municipal

20250605

Objet : Budget primitif 2025 - Décisions modificatives (annule et remplace la délibération du 1^{er} octobre 2025)

Madame le Maire propose à l'assemblée les décisions modificatives budgétaires suivantes :

- en section d'investissement du budget primitif 2025 de la Commune :
 - o Dépenses (+ 38 583.40 €) :
 - - 38 583.40 € à l'article 001 (intégration du résultat du SIVOM ; 36 291.18 € ayant déjà été inscrits au BP 2025)
 - + 36 685.40 € au programme 141 « Travaux de bâtiment » - Article 2313
 - + 870 € au programme 188 « Site internet » - Article 2051
 - + 528 € au programme 181 « Logiciel mairie » - Article 2051
 - + 500 € à l'article 261 – OPFI (chapitre 26)
- En section de fonctionnement du budget primitif 2025 de la Commune :
 - o Recettes :
 - - 15 525.73 € à l'article 002 (intégration du résultat du SIVOM ; 1 373.88 € ayant déjà été inscrits au BP 2025)
 - + 14 604.22 € à l'article 73223 – droits mutation
 - + 921.51 € à l'article 741121 – dotation de solidarité rurale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives du budget primitif 2025 de la Commune indiquées ci-dessus.

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 décembre 2025

Le Maire,



Christine KERDRAON.